

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

**Services du Premier Ministre.
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Par M. André BARROUX,
Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Jean Bertaud, *président*; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, *vice-présidents*; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, *secrétaires*; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Guy Millot, Henri Olivier, Louis Orvoen, Robert Parenty, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 5), 2534 (tome XVI) et in-8° 555.

Sénat : 64 et 65 (tomes I, II et III, annexe 23) (1976-1977).

Loi de finances. — *Aménagement du territoire - Investissements - Fonds européen de développement régional - Villes - Rénovation rurale - Littoral - Languedoc-Roussillon - Aquitaine - Fos.*

SOMMAIRE

Pages

PREMIÈRE PARTIE

LES ACTIONS GLOBALES

A. — La redistribution de l'investissement :	
1° Les aides financières de l'Etat	4
2° Les investissements étrangers	6
3° Les aides du Fonds européen de développement régional	8
B. — L'avenir des moyennes et petites villes et la revitalisation du monde rural	9
1° La politique des villes moyennes	10
2° La politique des petites villes et de leurs pays	13
3° La politique en faveur de la rénovation rurale et des zones de montagne ..	15

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTIONS GÉOGRAPHIQUES

A. — Les actions récentes :	
1° La politique d'ensemble en faveur du littoral	20
2° La protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen	23
B. — Les actions anciennes :	
1° L'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon	25
2° L'aménagement de la côte aquitaine	28
3° L'aménagement du golfe de Fos	33
Examen en Commission	42

Mesdames, Messieurs,

La politique d'aménagement du territoire est arrivée à une période difficile de son histoire. Les difficultés économiques persistantes depuis 1974 rendent plus nécessaire que jamais des mesures énergiques en faveur d'une action régionale destinée à combattre et à réduire les disparités géographiques. Mais, dans le même temps, la crise elle-même et les contraintes budgétaires multiplient les obstacles. La D.A.T.A.R. subit de plein fouet le choc de ces éléments défavorables et certains s'inquiètent non seulement de son avenir mais, plus généralement, de celui de la politique d'aménagement du territoire.

C'est dans ce contexte plutôt sombre que votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné le bilan et les perspectives de l'action régionale. Le présent rapport pour avis fait le point des principaux problèmes.

PREMIÈRE PARTIE

LES ACTIONS GLOBALES

Dans une optique globale, deux orientations nous paraissent actuellement dominer la politique d'aménagement du territoire.

Il s'agit de :

- la redistribution de l'investissement;
- l'avenir des moyennes et petites villes et la revitalisation du monde rural.

A. — La redistribution de l'investissement.

Organiser la répartition régionale de l'investissement, c'est essentiellement agir dans trois domaines d'importance et de nature différentes : les aides financières de l'État, les investissements étrangers et les crédits du Fonds européen.

1^o LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

L'année 1976 a été celle de la réforme du régime mis en place en 1972. Les préoccupations du Gouvernement ont été de deux ordres : tenir compte des résultats du recensement de 1975 et des priorités actuelles de la politique d'aménagement du territoire, d'une part; favoriser la création d'emplois mieux localisés à la fois pour lutter contre le chômage et pour favoriser le développement des régions défavorisées, d'autre part.

Cette action est loin d'être négligeable, puisque, de 1960 à 1973, le total cumulé, en francs courants, des primes accordées à la décentralisation industrielle atteint 2.361 millions de francs.

Le montant de la nouvelle prime industrielle est proportionnel au nombre d'emplois créés. Toutefois, un plafond global est maintenu, calculé en pourcentage de l'investissement aidé, ceci afin d'éviter la concentration d'industries de main-d'œuvre dans les zones prioritaires.

Les priorités géographiques sont renforcées par de nouveaux classements au profit de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de l'Ardèche, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault.

La prime à la création d'emplois comportera trois taux, soit par emploi : 15.000 F en zone III, 20.000 F en zone II et 25.000 F en zone I. En outre, le montant total de la prime ne pourra dépasser 12 % de l'investissement en zone III, 17 % en zone II et 25 % en zone I. Enfin, pour les extensions et les reconversions, les primes seront limitées à 12.000 F (zone III), 17.000 F (zone II) et 22.000 F (zone I).

Des adaptations sont également prévues pour favoriser les petites villes et les zones rurales, ainsi que les petites et moyennes entreprises.

Dans les agglomérations de moins de 15.000 habitants, les conditions de recevabilité des projets sont abaissées à 300.000 F d'investissements et 10 emplois, au lieu de 800.000 F et 30 emplois au-dessus de 15.000 habitants et de 1 million de francs et 100 emplois dans les zones classées « Grands projets ».

Des seuils encore plus bas sont prévus pour les agglomérations qui sont situées en zones de rénovation rurale ou de montagne et en Corse : 300.000 F et 6 emplois au-dessous de 15.000 habitants; 500.000 F et 15 emplois au-dessous de 50.000 habitants.

La nouvelle prime aux activités tertiaires est uniquement calculée sur le nombre d'emplois créés. En effet, dans ce secteur, la notion d'investissement n'a pas la même importance que dans le secteur industriel, d'autant plus que la pratique de la location, aussi bien des immeubles que du matériel, s'y développe de plus en plus. La nouvelle prime est applicable sur tout le territoire national, sauf dans la zone d'influence de Paris, qui excède d'ailleurs les limites du Bassin parisien proprement dit. Le seuil de recevabilité des projets est abaissé de 100 à 30 emplois et même à 20 s'il y a transfert ou création du siège social en province.

2° LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (1)

Par la création d'entreprises à capitaux étrangers, par des prises de participations étrangères dans des entreprises existantes et par des rachats d'entreprises, les investissements étrangers jouent un rôle non négligeable dans la vie économique française et risquent de mettre en cause, dans ce secteur, l'autonomie du pays.

Le tableau ci-après retrace l'importance des entreprises à participation étrangère dans l'industrie française au 1^{er} janvier 1973 (2). Il convient de souligner qu'il s'agit uniquement des entreprises occupant 20 salariés et plus.

**Importance des entreprises à participation étrangère dans l'industrie française.
Bilan d'ensemble au 1^{er} janvier 1973. (Entreprises occupant 20 salariés et plus.)**

	NIVEAU				POURCENTAGE			
	Entreprises à participation étrangère majoritaire	Entreprises à participation étrangère minoritaire (1)	Entreprises à capitaux français (2)	Total	Entreprises à participation étrangère majoritaire	Entreprises à participation étrangère minoritaire (1)	Entreprises à capitaux français (2)	Total
Nombre d'entreprises	1.209	278	22.574	24.061	5	1,2	93,8	100
Effectifs employés (en milliers de personnes)	647	199	3.838	4.684	13,8	4,2	82	100
Ventes hors taxes (en millions de F)	104.528	30.043	386.495	521.066	20	5,8	74,2	100
Investissements (en millions de F)	7.390	2.090	29.901	39.381	18,8	5,3	75,9	100

Rappel : les chiffres sont relatifs à la population des entreprises de 20 salariés et plus.

(1) Participations comprises entre 20 et 50 % du capital.

(2) Y compris d'éventuelles participations étrangères inférieures à 20 % du capital.

Ce tableau montre clairement l'importance de cette pénétration. En effet, pour le secteur des entreprises occupant au moins 20 salariés, celles dans lesquelles l'étranger détient plus de 20 % du capital représentent 18 %

(1) Source : La pénétration étrangère dans l'industrie française « Economie et statistique », novembre 1975.

(2) Il s'agit des entreprises industrielles dans lesquelles l'étranger détient plus de 20 % du capital.

des effectifs employés par l'industrie, soit 850.000 personnes, plus de 25 % des ventes et plus de 24 % des investissements.

La place des entreprises à participation étrangère majoritaire (plus de 50 % du capital) est nettement plus importante qu'on ne le pense généralement : 80 % des entreprises à participation étrangère c'est-à-dire, rappelons-le, celles dont 20 % au moins du capital sont étrangers, sont dans ce cas. Près de 14 % des effectifs de l'industrie française (1) y sont employés; 20 % des ventes et 19 % de l'investissement y sont réalisés. Ces chiffres montrent le rôle réduit des participations minoritaires et la très forte préférence des capitalistes étrangers pour un contrôle complet de l'entreprise. Une comparaison internationale portant sur le pourcentage des ventes assurées par ce type d'entreprises montre une grande similitude de situation entre la France et les Pays-Bas ou l'Allemagne.

Les secteurs, où la pénétration est la plus forte, sont les suivants : pétrole, machinisme agricole, construction électrique, chimie. A l'opposé les secteurs peu ou pas touchés par la pénétration étrangère sont : ceux dominés par les entreprises publiques; ceux fortement concentrés, où les grandes entreprises à capitaux français ont pu s'opposer aux prises de participation (sidérurgie, métaux non-ferreux, première transformation de l'acier, verre); ceux qui ont une faible croissance (textile, habillement, cuir, ameublement, presse et édition).

Cette pénétration étrangère importante joue évidemment un rôle non négligeable au regard de l'aménagement du territoire. A cet égard, votre Rapporteur tient à souligner que, contrairement à ce qui a pu être parfois déclaré officiellement, on ne peut prétendre que « l'investissement étranger ne représente qu'une faible part du capital industriel de la France », lorsqu'on sait que 14 % de la main-d'œuvre, 20 % des ventes et 19 % des investissements des entreprises occupant au moins 20 salariés dépendent d'entreprises dont l'étranger possède la majorité du capital.

C'est en ayant ces données présentes à l'esprit qu'il convient donc d'apprécier la répartition géographique des investissements étrangers.

On constate que, si ces investissements occupent 18 % de la main-d'œuvre industrielle, ce pourcentage atteint 26 % pour la région parisienne. La très forte attraction de cette région se répercute sur les régions voisines : Picardie, Haute Normandie et Centre. L'implantation des capitaux étrangers est également forte dans l'Est de notre pays : Alsace, Lorraine et, à un moindre degré, Champagne.

(1) Il s'agit toujours des seules entreprises de vingt salariés et plus.

En sens inverse, la plupart des régions de la France peu industrialisée, c'est-à-dire situées au Sud-Ouest de la ligne Le Havre-Marseille, attirent assez faiblement les implantations étrangères.

De tout ce qui précède, on peut donc tirer des conclusions pessimistes. Non seulement l'importance du capital étranger dans l'industrie française est loin d'être négligeable, mais ses propriétaires choisissent des implantations géographiques qui accentuent les tendances à la concentration des activités industrielles dans quelques régions déjà relativement favorisées. On peut le regretter, mais aussi s'en étonner. Le droit de contrôle des pouvoirs publics sur les investissements étrangers devrait leur permettre d'imposer bien plus souvent des localisations conformes aux orientations d'une politique d'aménagement du territoire qu'ils ont pour devoir de mettre en œuvre.

3^o LES AIDES DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (F.E.D.E.R.)

On sait que ce Fonds a été créé en décembre 1974, lors de la réunion au sommet des « Neuf » à Paris. Son budget a été fixé à 1.300 millions d'unités de compte (1) pour la période 1975-1977, à raison de 300 millions en 1975 et de 500 millions pour chacune des deux années suivantes. La dotation de 1975 a été engagée dans les délais prévus; les subventions ont atteint 46 millions d'unités de compte pour la France.

Lors de la création du Fonds, les Neuf ont déterminé les quotas de répartition des crédits du Fonds entre les pays membres : 40 % pour l'Italie; 28 % pour le Royaume-Uni; 15 % pour la France; 6,4 % pour l'Allemagne fédérale; 6 % pour l'Irlande; 1,7 % pour les Pays-Bas; 1,5 % pour la Belgique; 1,3 % pour le Danemark; 0,1 % pour le Luxembourg.

Malgré la mise en route satisfaisante de cette nouvelle institution européenne, il faut bien voir les limites et les imperfections de ce système communautaire. Il est difficile d'y voir autre chose que « l'ébauche d'une esquisse » d'une politique européenne d'aménagement du territoire. Le F.E.D.E.R. apparaît surtout comme une sorte de fonds de solidarité, d'ailleurs faiblement doté, qui permet une redistribution limitée de ressources entre les pays membres riches et pauvres. Une analyse plus poussée révèle rapidement que le développement régional demeure une compétence jalousement conservée par les États membres.

(1) Avant la sortie du franc du serpent monétaire, une unité de compte valait 5,55 francs.

Déjà, les tribulations du projet de Fonds avaient révélé l'ambiguïté et la fragilité de l'institution. La promesse de créer ce Fonds fut faite à la Grande-Bretagne et à l'Irlande en octobre 1972. A la suite de quoi, la Commission de Bruxelles élabora un projet ayant pour objectif d'atténuer les disparités régionales dans chacun des États membres, sans tenir compte du niveau de prospérité atteint par ceux-ci.

Les rivalités entre États, soucieux les uns de tirer le maximum d'avantages financiers de la création du Fonds, les autres de limiter au minimum ces avantages pour leurs partenaires, ne permirent pas la poursuite d'un objectif aussi ambitieux. L'Allemagne fédérale, en particulier, estimait que la France, déjà bénéficiaire du Fonds agricole, serait avantagée une seconde fois.

Enfin, l'accord se fit donc sur un Fonds doté d'un budget limité, dont les quotas de répartition favorisent surtout l'Italie, l'Irlande et le Royaume-Uni. Mais, au-delà de cet aspect financier, aucun abandon de souveraineté n'a été consenti par les États membres.

Le Fonds est donc avant tout un simple organe de gestion qui a pour mission d'allouer des crédits à certains projets présentés par les États membres, en respectant strictement les quotas fixés par le Conseil des Neuf. Sa tâche se limite à vérifier que les projets qui lui sont soumis répondent bien aux critères établis par le Conseil.

Le Fonds n'est donc en aucune manière un organisme autonome, en mesure de donner des orientations ou des impulsions dans le domaine de l'aménagement du territoire. Celui-ci demeure ainsi complètement en-dehors de toute action coordonnée et chaque Gouvernement poursuit une politique strictement nationale.

B. — L'avenir des moyennes et petites villes et la revitalisation du monde rural.

A une époque où 80 % des Français habitent en milieu urbain, l'aménagement du territoire doit se préoccuper d'organiser la distribution du réseau urbain. La politique des métropoles d'équilibre, d'abord seule lancée, a traduit une première réaction contre le gigantisme parisien : il fallait opposer à la capitale des agglomérations puissantes. Ce fut donc une politique d'inspiration négative et beaucoup trop sommaire. Développer des métropoles présentait au moins deux risques : recréer des ensembles urbains dont l'énormité entraîne d'innombrables nuisances ; provoquer le dépeuplement des campagnes et des villes petites et moyennes en attirant leurs habitants vers ces métropoles.

Aujourd'hui, on se soucie aussi des villes petites et moyennes, dont le développement apparaît comme indispensable à une répartition plus harmonieuse des hommes et des activités sur tout le territoire national. Ceci exige que la totalité du réseau urbain soit valorisée, de la plus grande métropole à la plus petite ville.

1° LA POLITIQUE DES VILLES MOYENNES

L'application de la politique des villes moyennes a été poursuivie activement en 1975 et au cours des trois premiers trimestres de 1976.

Le nombre des contrats est, à ce jour, de 37 (3 en 1973, 11 en 1974, 14 en 1975, 9 au cours du premier semestre 1976; il y en aura probablement 6 à 9 au cours du second semestre et 15 environ, en 1977).

Le nombre de dossiers d'intention pris en compte par le Groupe interministériel des villes moyennes est actuellement de 22 et le nombre de villes qui préparent un dossier d'intention est de 23. Au total, plus de 80 villes pourraient être intéressées par cette politique qui poursuit deux objectifs essentiels :

— améliorer concrètement la qualité de la vie des habitants par l'élaboration et l'application d'un programme d'actions précises sur un échéancier de trois ans;

— renforcer la liberté et la responsabilité des élus locaux dans l'élaboration de leur politique municipale, par la mise en place d'une procédure qui conduit l'administration à étudier d'une façon globale les propositions de la ville et à aider celle-ci pour le financement du contrat par l'octroi d'une subvention unique pour toutes les actions ne relevant pas d'un financement classique.

En ce qui concerne le contenu des contrats, l'évolution, déjà sensible l'année dernière, s'est poursuivie quant à la diversification du contenu des contrats et l'approfondissement des réflexions économiques dans les propositions de plusieurs villes.

Une analyse précise de l'évolution du contenu des contrats fait apparaître les points suivants :

— partant de l'exemple de Rodez, essentiellement axé sur l'aménagement du cadre urbain, le contenu des contrats s'est constamment élargi, à l'initiative des villes;

— la rubrique « espaces libres, embellissement, voies piétonnes, patrimoine architectural » c'est-à-dire l'urbanisme d'agrément, a vu sa

part diminuer de 44,4 % pour les 14 premiers contrats à 39,2 % pour les 14 derniers ;

— par contre, les équipements culturels et socio-éducatifs prennent une part croissante : de 22,6 % pour les 14 premiers contrats à 33,8 % pour les 14 derniers ;

— plus récemment, les difficultés de l'emploi ont conduit les municipalités à rechercher non seulement l'implantation de nouvelles entreprises (contrats de Vesoul en particulier) mais surtout les moyens de revitaliser les activités économiques locales : commerce, artisanat, petites entreprises industrielles ;

— enfin, les contrats sont de plus en plus diversifiés, prenant plus précisément en considération les besoins particuliers de chaque ville. Parmi les innovations, signalons :

- la caisse locale d'amélioration de l'habitat à Manosque,
- la politique des transports à Alençon et Saumur,
- la Z.A.C. multisite de Saumur,
- le réaménagement global de la Z.U.P. ancienne de Perseigne à Alençon,
- le traitement des grands espaces libres centraux à La Roche-sur-Yon,
- l'intégration des personnes âgées à la ville : Dax,
- l'action économique en faveur de la création d'entreprises à Vesoul,
- l'action économique en faveur de l'espace environnant la ville : Cholet.

Sur le plan du financement, la politique des villes moyennes s'appuie essentiellement sur la ligne spéciale ouverte au budget du ministère de l'Équipement, qui permet de financer ce qui n'est pas finançable par ailleurs, ainsi que les surcoûts nécessités, par exemple, par les problèmes d'insertion d'équipements publics dans des sites particuliers. Par ailleurs, l'ensemble des ministères participent à l'élaboration et au financement de contrats dans le cadre des financements traditionnels.

Cette coopération interministérielle est facilitée par l'étude, devant le Groupe interministériel des villes moyennes, du dossier d'intention préparé par la ville, puis, quelques mois plus tard, de son projet de contrat avant son approbation par le Comité interministériel d'aménagement du territoire.

En 1974, la ligne spéciale « villes moyennes » était dotée de soixante millions de francs ; en 1975 de 66 millions de francs ; en 1976 de 80 millions de F.

Le F.I.A.T. est intervenu, en 1974, à hauteur de 8 millions de francs et en 1975 à hauteur de 28 millions de F.

Enfin, le F.I.A.N.E. a participé également à cette politique pour 2,3 millions de francs en 1974 et 5,9 millions de francs en 1975.

En 1977, au niveau du projet de loi de finances, une dotation de 75 millions de francs est envisagée.

La poursuite d'un rythme satisfaisant de conclusion des contrats — 15 à 18 par an — nécessitera probablement un effort supplémentaire au titre du F.I.A.T.

Le rôle de la D.A.T.A.R. est très actif dans la poursuite de cette action originale en faveur des villes moyennes, de leur développement et du maintien ou du renforcement de leurs fonctions urbaines, face aux métropoles régionales et au bénéfice de leur environnement rural.

Le Groupe interministériel des villes moyennes, qui prend en compte les dossiers d'intention proposés par les villes et se prononce à nouveau sur le projet de contrat qui sera soumis au Comité interministériel d'aménagement du territoire est présidé par le Délégué à l'aménagement du territoire.

Enfin, les premiers résultats de cette politique, menée depuis plus de deux ans, confortent l'objectif d'aménagement du territoire tendant à permettre aux villes moyennes de mieux contrôler leur croissance démographique, d'assumer leurs fonctions de service vis-à-vis de leur environnement rural, de renforcer leur capacité de résistance économique face aux grandes métropoles régionales.

La réforme récente du régime des aides au développement industriel et tertiaire complète ce dispositif original en faveur des villes moyennes.

Liste des contrats conclus :

Rodez, Angoulême, Saint-Omer, Autun, Auxerre, Chambéry, Rochefort, Annecy, Castres, Dieppe, Gap, Pau, Saintes, Vannes, Aurillac, Béthune, Blois, Alençon, Châteauroux, Dole, Fougères, Auch, Dax, Fécamp, La Roche-sur-Yon, Manosque, Saumur, Vesoul, Arras, Béziers, Chalons-sur-Saône, Cholet, Epernay, Haguenau, Mont-de-Marsan, Quimper, La Rochelle.

Dossiers d'intention pris en compte :

Libourne, Périgueux, Avignon, Carpentras, Orange, Laon, Soissons, Brive, Redon, Carcassonne, Morlaix, Cambrai, Douai, Lons-le-Saunier, Annonay, Fontenay-le-Comte, Le Puy, Tulle, Valence, Sarreguemines, Tarbes, Agen.

2° LA POLITIQUE DES PETITES VILLES ET DE LEUR PAYS

La politique des petites villes et de leur pays a été lancée par le Comité interministériel d'aménagement du territoire du 11 avril 1975. Dix expériences pilotes ont été menées en 1975 et ont abouti à la signature de dix contrats de Pays, dont l'analyse est présentée ci-dessous :

- dans cinq cas, un plan d'aménagement rural (P.A.R.) était soit en cours, soit achevé;
- dans un cas, un secteur d'aménagement rural avait été étudié;
- dans quatre cas, aucune étude globale d'aménagement n'existait.

Les dimensions vont de 1 à 7 cantons, 4 à 65 communes, 9.000 à 75.000 habitants (moyenne : 3 cantons, 30 communes, 27.000 habitants).

La solidarité intercommunale s'est exprimée par 6 structures de droit public (4 S.I.V.O.M., 1 syndicat intercantonal, 1 syndicat mixte) et 4 associations de type « loi de 1901 ».

Compte-tenu d'une dotation globale du F.I.A.T. de l'ordre de 1 million de francs, le montant des travaux prévus varie de 3 à 19 millions de francs.

En sus du F.I.A.T., l'État a attribué 19 millions de francs de subventions, auxquels le Ministère de l'Agriculture a contribué pour 6,6 millions de francs (4,5 millions de francs du F.A.R. + 2,1 millions de francs sur lignes budgétaires sectorielles).

La répartition des montants financiers suivant cinq grandes catégories d'action est de :

Subvention F.I.A.T. :

Emploi	40 %
Services collectifs (enseignement-santé, animation - loisirs)	28 %
Équipements-logement	21 %
Réserves foncières au sens strict	7 %
Tourisme	4 %

Montant des travaux :

Emploi	35 %
Services collectifs	15 %
Équipements.....	26 %
Réserves foncières	18 %
Tourisme	6 %

Il faut noter que l'aide aux zones industrielles a absorbé environ un cinquième des subventions du F.I.A.T.

Pour 1976, 51 contrats ont été élaborés et quatre expériences d'association avec les établissements publics régionaux ont été conduites (régions du Centre, de Poitou-Charentes, de Lorraine et des Pays de la Loire) : dans ces régions, une politique de contrats de pays est menée par la région, l'État aidant globalement celle-ci à la fois sur le plan financier et de l'assistance technique.

Cette procédure d'association avec les régions est intéressante car, outre qu'elle va dans le sens de l'accroissement des responsabilités locales, elle démultiplie l'effort financier de l'État dans une proportion très importante.

C'est pourquoi le C.I.A.T. du 25 juin 1976 a retenu le principe d'une extension de cette procédure, avec les régions qui le souhaiteraient, à partir de 1977. On peut d'ores et déjà penser que plusieurs des régions demanderont le bénéfice de ce système.

Qu'il s'agisse de contrats de pays passés avec l'État ou d'opérations régionales, la D.A.T.A.R. est toujours associée tant au choix des candidatures qu'à l'élaboration des programmes. Dans le premier cas, des représentants de la D.A.T.A.R. participent sur place aux séances de travail; de plus, le dossier de programme est soumis à l'examen d'un groupe de travail interministériel, avant d'être présenté à l'approbation du C.I.A.T.

Dans le deuxième cas, où l'État est associé à la politique régionale, un chargé de mission de la D.A.T.A.R. participe à toutes les réunions organisées par la région, pour la sélection des candidatures et pour l'approbation des pré-dossiers contenant les projets d'opérations que les responsables locaux du contrat de « pays » souhaitent voir pris en considération.

Dans tous les cas, le rôle des collectivités locales donne à l'opération un caractère assez décentralisé :

— C'est le seul regroupement volontaire des collectivités concernées qui fait le « pays » et entraîne la candidature. L'administration s'est donné pour règle de se refuser à intervenir tant que la volonté manifestée par les élus locaux n'a pas déterminé les contours du pays.

— Lors de l'élaboration du programme : le groupe de travail est animé, du point de vue coordination, par le sous-préfet, mais c'est un représentant élu du « pays » qui le préside. Dans le même sens, le choix des opérations est à la seule initiative des élus : l'État leur propose une dotation globale, qu'il leur appartient de répartir en autant d'opérations et de localisations qu'ils auront choisies.

3^o LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION RURALE ET DES ZONES DE MONTAGNE

a) Les zones de rénovation rurale.

Depuis 1975, l'objectif prioritaire de la rénovation rurale est de permettre le maintien du maximum de jeunes actifs dans les zones concernées.

Pour cela, les actions ont porté sur les domaines suivants :

Développement des activités économiques :

L'effort a été maintenu pour favoriser une agriculture compétitive; une politique d'animation et de soutien de l'artisanat a été menée; en matière de tourisme, la rénovation rurale a favorisé les opérations diffuses et intégrées au pays, qui créent le maximum d'emplois pour la population locale.

Développement des infrastructures :

L'enclavement étant un des problèmes majeurs de la plupart de ces régions, les programmes de rénovation rurale ont comporté une part importante des routes et de chemins de désenclavement.

Services publics :

Sans un minimum de services, l'exode continuera. C'est pourquoi un effort important a été fait en matière d'adduction d'eau, de téléphone, d'éducation (en particulier la préscolarisation) et de santé.

En ce qui concerne les P.A.R., bien qu'ils relèvent de la compétence du ministre de l'Agriculture, on peut noter qu'ils permettent, grâce à une concertation élargie, une meilleure définition des objectifs d'aménagement et de développement; la programmation des actions publiques devrait ainsi s'en trouver elle aussi améliorée. C'est ainsi que se trouve réalisée la liaison avec la politique de rénovation rurale qui, cependant, ne saurait se limiter à la mise en œuvre des P.A.R.

Les tableaux ci-joints précisent la répartition des crédits de rénovation rurale.

Financement des programmes de rénovation rurale 1976.

(En millions de F.)

	ZONE Ouest	MASSIF CENTRAL	PYRENEES + GERS	MASSIFS de l'Est	ZONES périphériques	CORSE	TOTAL
F.R.R. :							
— Premier Ministre - chap. 65-03							
— Agriculture - chap. 61-67 ..	33	84,030	14	41,970	13	7	193
F.I.A.T.	»	11	2	»	»	»	13
Agriculture	»	»	1	»	»	»	1
Education	1,777	7,700	5,565	1,900	0,400	»	17,342
P.T.T.	4,800	13,500	2,900	6,300	»	»	27,500
Tourisme	0,480	2,790	»	»	»	»	3,270
Santé	1,766	»	»	»	»	»	1,766
Artisanat	0,676	»	0,403	0,868	»	»	1,947
Intérieur	0,668	1,250	0,340	0,350	0,530	»	3,138
Jeunesse et Sports	0,700	1	0,600	0,400	»	»	2,700
Equipement	0,030	»	»	»	»	»	0,030
F.I.C.	0,080	»	»	»	»	»	0,080
Environnement	»	»	»	»	11,050 (F.I.A.N.E.)	» (F.I.A.N.E.)	11,050
Travail	0,050	»	»	»	»	»	0,050
F.F.P. (Formation professionnelle) (Premier Ministre)	0,450	»	»	»	»	»	0,450
Total Ministères	11,477	26,240	10,808	9,818	11,980	»	70,323
Total	44,477	121,270	26,808	51,788	24,980	7	276,323

Financement des programmes de rénovation rurale en 1975.

(En millions de F.)

MINISTERES	MONTANT des programmes	FINANCEMENT	
		Budget ministère	Autres (1)
Agriculture	157,302	1	156,302
P.T.T.	23,346	23	0,346
Education	19,769	15,651	4,118
Jeunesse et Sports	11,809	2,500	9,309
Intérieur	16,409	3,700	12,709
Equipement	2,835	1	1,835
Tourisme	3,047	»	3,047
Développement industriel	0,240	»	0,240
Artisanat	6,315	2,500	3,815
Culture	1,930	0,150	1,780
Santé	3,571	1,500	2,071
Transports	1,504	»	1,504
Environnement	1,865	»	1,865
Crédits réservés, études	6,689	»	6,689
Totaux	256,631	51,001	205,630

(1) Décomposé de la façon suivante :

F.R.R. (agriculture chap. 61-67)	130,20
F.R.R. (Premier Ministre chap. 65-03)	51
F.A.D.	8
F.I.A.T.	3,50
F.I.A.N.E.	9,13
F.I.C.	1,30
Tourisme (charges communes)	2,50

b) Les zones de montagne.

La montagne se caractérise par un certain nombre de traits spécifiques. L'altitude et le climat rendent plus difficiles qu'ailleurs la production agricole, qui a du mal à demeurer ou à devenir rentable. Généralement peu urbanisée, la montagne n'attire guère les autres activités productives et celles qui subsistent du passé connaissent souvent des difficultés. Mais, à côté de ces traits négatifs qui entraînent souvent une dépopulation excessive, la montagne a développé dans le passé des modes de vie originaux, elle constitue une partie très importante de notre patrimoine, par ses modes de vie mais aussi par ses paysages et par la possibilité de contact avec une nature restée sauvage, contrastant ainsi vivement avec la densité et l'uniformisation urbaines. Il n'est donc pas étonnant que le tourisme et toutes les formes sportives de loisir se soient parti-

culièrement orientées vers nos massifs montagneux. Enfin, la montagne constitue une réserve de production importante en matière de viande et de bois.

Le déclin démographique accentué et l'extension du tourisme et des loisirs urbains ont entraîné la mise en place progressive, depuis 1967, d'une politique d'aménagement, qui vise principalement à éviter la mort de la montagne par la disparition de ses habitants ou sa destruction par un tourisme abusif. Trois objectifs définissent cette politique :

— garder une population montagnarde, ce qui implique à la fois des revenus décents et le maintien des services publics nécessaires à la vie quotidienne;

— ouvrir la montagne aux citadins en organisant la cohabitation avec les montagnards et en évitant la réservation de fait de la montagne aux plus fortunés;

— mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel, sans le dégrader.

Il s'agit de maintenir le maximum de jeunes actifs et d'accueillir les citadins en respectant la nature et la vie locale, sans chercher à uniformiser les différents modes de vie.

Cette politique est mise en œuvre à travers trois séries de moyens :

— l'adaptation à la montagne des réglementations nationales, en matière agricole notamment, ou la définition des mesures spécifiques à la zone de montagne, dans le cadre en particulier de la C.E.E.;

— l'action des Commissaires à l'aménagement des massifs de montagne disposant de crédits en provenance de la rénovation rurale;

— l'étude de schémas d'orientation et d'aménagement pour chaque massif, pour tenir compte des différences très grandes de situation entre les différentes montagnes françaises. Ces schémas, qui seront présentés en 1977, guideront l'action des Commissaires et serviront de base à l'action conjointe de l'État, des établissements publics régionaux et des collectivités locales.

Un premier bilan peut être aujourd'hui dressé :

— en matière de réglementation ou d'aide publique, le dispositif prévu par la montagne est à peu près satisfaisant pour les activités, il reste insuffisant en ce qui concerne la question financière et la définition de règle d'urbanisme ou d'aménagement propres à l'espace montagnard;

— en matière d'évolution des massifs eux-mêmes, la dépopulation est stoppée dans les Alpes du Nord, elle ne l'est pas ailleurs et se poursuivra à cause du vieillissement important des populations.

Plus que de nombreuses mesures nouvelles, la montagne a besoin de continuité dans l'effort public, toute interruption risquerait de réduire considérablement l'efficacité d'une politique nécessairement de longue haleine.

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTIONS GÉOGRAPHIQUES

Il a paru utile à votre Commission de faire le point sur un certain nombre d'actions portant sur des territoires particuliers. Certaines sont récentes, telles la politique en faveur du littoral et celle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, et justifient donc l'établissement d'un premier bilan. D'autres, à l'inverse, sont anciennes et il semble nécessaire de mesurer leur degré d'avancement : il s'agit des opérations concernant le Languedoc-Roussillon, la côte aquitaine et le golfe de Fos.

A. — Les actions récentes.

1^o LA POLITIQUE D'ENSEMBLE EN FAVEUR DU LITTORAL

Limité d'abord à deux grandes opérations d'aménagement touristique : Languedoc-Roussillon et Aquitaine, ainsi qu'à la création de pôles industrialo-portuaires : Calais-Dunkerque, Le Havre, puis Fos et maintenant Nantes-Saint-Nazaire et le Verdon, l'aménagement du littoral s'est étendu depuis 1973, à l'ensemble du littoral français par la mise en place d'un Établissement public foncier : le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres ; par l'étude de schémas d'aménagement et par la définition de règles d'urbanisme propres au littoral.

Cet aménagement se déploie selon trois lignes d'action :

— faire jouer au littoral son rôle indispensable pour les échanges avec l'extérieur, le développement industriel et la valorisation des activités littorales, comme la conchyliculture ou l'aquaculture ;

— ouvrir le littoral au plus grand nombre, en évitant la construction continue du rivage et en luttant contre la ségrégation sociale;

— préserver des sites et un milieu naturel particulièrement fragiles et menacés.

Ces divers objectifs, éléments indispensables d'une politique durable, ne sont pas aisés à poursuivre simultanément. Il faut en effet éviter de maintenir un équilibre difficile entre deux positions qui seraient également néfastes : figer le littoral dans son état actuel, ce qui nuirait au rôle du littoral dans le développement économique et le réserverait à terme aux plus favorisés ; laisser les évolutions spontanées s'accomplir, ce qui conduirait à la destruction physique et biologique du littoral avant la fin du siècle.

En terme d'aménagement spatial, l'ouverture au plus grand nombre du littoral et la préservation de ce même littoral conduisent à reporter le plus possible d'implantations en dehors de la ligne de rivage, c'est-à-dire à aménager plus en profondeur, ce qui offre également l'avantage de répartir les charges et les profits de l'aménagement sur un nombre plus élevé de communes.

Concrètement, l'aménagement du littoral se traduit pour la période actuelle de la manière suivante :

— action industrialo-portuaire dans l'Ouest;

— achèvement de la mise en valeur touristique du littoral du Languedoc-Roussillon et poursuite de l'opération d'aménagement de la Côte aquitaine;

— achèvement de trois schémas d'aménagement du littoral : Basse Normandie, Bretagne, rivage entre Loire et Gironde — schémas du « centre Ouest Atlantique ». Ces schémas pourront être approuvés dans le courant de 1977, ils seront soumis aux Conseils généraux et aux établissements publics régionaux au préalable;

— poursuite de l'étude de quatre Schémas d'aptitude et d'utilisation de la mer — S.A.U.M. — pour la rade de Brest, le golfe du Morbihan, la zone des Pertuis en Charente-Maritime et le golfe d'Hyères. Ces schémas, expérimentaux, ont pour but d'étudier la compatibilité des diverses activités littorales et marines dans des zones relativement fermées et très utilisées. Des S.A.U.M. sont également engagés pour la basse Seine et la baie de Somme;

— démarrage du Schéma national de conchyliculture et de la mise en place de l'aquaculture. Il sera adopté à la fin de 1977 ou au début de 1978;

— mise en place du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Créé par la loi en 1975, il est installé à Rochefort en Charente-Maritime. Il acquiert des terrains et les donne à gérer à des collectivités publiques, son patrimoine foncier est quasiment inaliénable. Il pourra acquérir quelque 10.000 hectares durant le VII^e Plan, 200 millions de francs sont inscrits à cet effet dans le P.A.P. n^o 24. Son financement pour 1977 représente un budget propre de 23,5 millions de francs;

— inclusion dans le VII^e Plan — P.A.P. n^o 24 — d'un programme important de tourisme social comprenant notamment la création de 375.000 places de camping;

— poursuite de la première base littorale de loisir et de nature à Sallenelles (Calvados) à l'embouchure de l'Orne. Quatre autres bases seront mises en chantier durant le VII^e Plan. Ce type d'opération consiste à aménager légèrement, d'une manière paysagère, la partie littorale et à reporter les hébergements ou équipements lourds en arrière du littoral, afin de constituer une zone de plusieurs centaines d'hectares permettant différentes pratiques du littoral sans détruire celui-ci;

— publication d'une instruction du Premier Ministre sur l'urbanisme littoral, qui concrétise les décisions d'un C.I.A.T. de fin 1974 et devrait contribuer à mettre un frein à la dégradation du littoral.

L'année 1976 a donc été marquée, pour la politique du littoral, par les décisions concrètes qui furent prises. Il reste maintenant à veiller à leur application.

Deux développements nouveaux sont à attendre :

— par suite de la concentration spatiale et temporelle des estivants, l'alimentation en eau potable et l'assainissement des communes littorales posent des problèmes mal résolus, notamment au plan financier;

— l'expérience des S.A.U.M. et les travaux sur l'aquaculture ont montré la nécessité de lier dans certains cas les documents d'urbanisme tels que les P.O.S., à un contrôle des activités et des pollutions qu'elles peuvent entraîner.

2^o LA PROTECTION ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE NATUREL MÉDITERRANÉEN

a) *Protection de l'espace naturel contre les excès de l'urbanisme.*

En ce qui concerne la protection de l'espace naturel méditerranéen contre les excès de l'urbanisation et des équipements, la Mission compétente s'est efforcée d'intervenir dans trois domaines :

— discipline d'utilisation des sols par étude des S.D.A.U et des P.O.S. et de leur articulation réciproque;

— politique foncière active par acquisitions, mise en valeur, aménagement;

— qualité architecturale en ce qui concerne les constructions elles-mêmes et leur insertion dans l'environnement.

Elle a examiné plusieurs S.D.A.U. et plans d'aménagements divers, des P.O.S. et des lotissements ainsi qu'une quinzaine de zones d'aménagement concerté.

Plusieurs projets d'ouverture ou de remise en exploitation de carrières ont été soumis à son avis ainsi que diverses opérations d'aménagement.

Elle est intervenue à maintes reprises sur des projets de stations de sports d'hiver dans les Alpes mais surtout dans les Pyrénées-Orientales, stations dont la multiplication sans plan d'ensemble serait préjudiciable à leur bonne rentabilité, et porterait des dommages sensibles à des massifs forestiers dont la conservation s'impose à plus d'un égard.

Enfin la Commission spéciale s'est réunie deux fois pour étudier des projets concernant le régime forestier et pour faire le point, à la fin du VI^e Plan, du degré d'exécution du programme finalisé.

En conclusion, on peut affirmer que les menaces qui pèsent sur les espaces naturels méditerranéens demeurent vives. Certes l'arsenal réglementaire pour y parer existe, mais dans cette zone méditerranéenne à l'équilibre fragile, soumise à un afflux de population sédentaire ou saisonnière considérable, l'application des directives gouvernementales nécessite une attention permanente.

Conformément aux instructions du Gouvernement, la Mission s'efforce de faciliter les arbitrages nécessaires en ce domaine.

b) Affectation des crédits budgétaires.

— Dépenses de fonctionnement de la Mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen.

Les crédits octroyés en 1975, soit 564.693 F, ont été engagés pour faire face aux dépenses de fonctionnement de la Mission, tant à Paris qu'à Marseille.

Ces dépenses consistent en :

- salaires et indemnités à verser au personnel contractuel;
- déplacements : participations des conseillers techniques à des réunions tenues à Paris, nombreuses visites sur le terrain;
- dépenses de matériel ;

- location des locaux;
- entretien et fonctionnement des véhicules.

Pour 1976, les crédits s'élèvent à 607.403 F, ce qui représente un accroissement inférieur à 8 % par rapport à 1975.

Il faut souligner que la mission est saisie d'un nombre de dossiers sans cesse plus important, ce qui nécessite des déplacements toujours plus fréquents.

- Protection et aménagement de l'espace naturel méditerranéen.

Pour chacune des années 1975 et 1976, les crédits d'études suivants ont été accordés :

- 3.200.000 F en autorisations de programme;
- 2.800.000 F en crédits de paiement.

Les études ont essentiellement porté, conformément à la vocation de la Mission, sur :

- l'amélioration des moyens de lutte contre les incendies de forêt;

- le rôle et l'aménagement de la forêt et des massifs végétaux dans le milieu naturel méditerranéen;
- l'urbanisation dans le milieu naturel méditerranéen;
- les milieux humides et saumâtres de l'espace méditerranéen;
- l'information du public sur les grands problèmes posés par les activités humaines dans le milieu naturel méditerranéen.

B. — Les actions anciennes.

Nous examinerons les trois principales de ces actions anciennes :

- l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon;
- l'aménagement de la Côte aquitaine;
- l'aménagement du golfe de Fos.

1° L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon a été décidé par le Gouvernement en 1963 pour répondre aux besoins des touristes français et étrangers et pour diversifier progressivement l'économie régionale, en la dotant d'une branche touristique.

L'opération se déroule depuis cette date conformément aux prévisions, puisqu'à l'heure actuelle huit stations nouvelles ou extensions de stations sont en cours de construction et fonctionnent déjà avec une capacité totale de 100.000 places environ qui sont disponibles dans les diverses catégories d'hébergement et que plus de 70.000 autres sont déjà programmées.

Dix ports de plaisance, assurant au total près de 6.000 postes à quai ont été créés parmi lesquels neuf sont complètement en service et l'un d'eux, celui de Gruissan, est réalisé au tiers environ de sa capacité. Deux autres ports sont actuellement en cours de création dans deux stations anciennes, à Palavas-les-Flots (réalisation déjà avancée) et à Argelès-sur-Mer (début des travaux).

Les travaux d'approvisionnement en eau sont terminés pour toutes les unités touristiques et les opérations de reboisement sont activement menées (plus de 3.000 hectares déjà reboisés).

L'effort de démoustication a pu être maintenu à un rythme soutenu, malgré la diminution de l'engagement financier de l'État en ce domaine, le relais étant pris principalement par l'Établissement public régional.

Enfin, les accès routiers sont terminés pour les deux unités touristiques de La Grande-Motte - Port-Camargue - Carnon - Palavas et de Port-Leucate-Port-Barcarès. Ceux concernant la station du Cap d'Agde et la station de Gruissan sont activement poursuivis, ainsi que la poursuite de la route interplages qui permettra de relier aisément les stations touristiques du Roussillon entre elles.

Une place appréciable a été réservée, dès l'origine, au secteur social. Sur les stations nouvelles créées à l'initiative de l'État, plus de 22.000 lits sont à la disposition des touristes intéressés par le camping-caravaning et plus de 13.000 lits sont à la disposition de ceux qui préfèrent être logés en villages de vacances et en gîtes familiaux. Entre les stations et sur des terrains communaux, plus de 130.000 places nouvelles de camping-caravaning ont été créées avec l'aide de la Mission interministérielle.

D'une façon générale, la fréquentation des vacanciers et des touristes a plus que triplé en dix ans pour dépasser annuellement 1.600.000 séjours durant les quatre mois d'été, provoquant ainsi la réalisation d'un chiffre d'affaires important pour l'économie régionale.

Mesurer les ressources procurées par l'activité touristique des seules stations nouvelles présente des difficultés. Mais compte tenu du nombre de nuitées (7 millions environ), on peut estimer l'ensemble des recettes touristiques actuelles à plus de 350 millions de francs pour les stations nouvelles et près de 1.800 millions pour l'ensemble du littoral, auquel la création des stations nouvelles a donné une forte impulsion qui s'est traduite par la modernisation et l'extension des stations anciennes, souvent avec l'aide de la Mission.

L'activité économique régionale s'est développée surtout dans le domaine de la promotion immobilière, puisque 4.000 logements sont commercialisés chaque année. De ce fait, la moitié des 7.000 emplois nouveaux créés directement par l'opération relèvent du secteur bâtiment-travaux publics. Les activités proprement touristiques (hôtellerie, services, activités sportives) occupent une place croissante mais encore insuffisante dans l'économie régionale.

La première phase d'action de la mission a permis de créer, avec les stations nouvelles, les « vitrines » indispensables à la notoriété touristique

du Languedoc-Roussillon. La mission propose maintenant au Gouvernement, sans négliger l'achèvement des travaux d'équipement du littoral, de poursuivre son action en donnant désormais la priorité à la création d'activités liées au tourisme dans l'ensemble de la région et au développement des capacités d'accueil, parce que ce redéploiement apparaît comme indispensable compte tenu des objectifs assignés dès l'origine à l'opération.

a) Budget d'investissement

En raison de l'importante réduction opérée à nouveau sur les crédits (61 millions de francs en 1975, 53 millions de francs en 1976, 45 millions de francs proposés en 1977), il sera nécessaire de faire un choix entre les divers travaux d'infrastructures indispensables à la desserte des stations nouvelles ou à l'amélioration des stations existantes.

Néanmoins et sous réserve de la décision de la Mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, on peut indiquer que la répartition du crédit prévu pour 1977 comportera vraisemblablement les grandes masses suivantes:

— Accès routiers	16 millions de francs.
— Ports de plaisance	7 millions de francs.
— Boisement	5 millions de francs.
— Démoustication et remblaiements	4 millions de francs.
— Aide aux stations nouvelles et aux stations existantes. Mesures de redéploiement	8 millions de francs.
— Études, publicité générale	5 millions de francs.
	<hr/>
Total	<u>45 millions de francs.</u>

b) Budget de fonctionnement

Compte tenu de la faible augmentation prévue pour 1977, la répartition du crédit prévu pour le chapitre sera faite sensiblement sur les mêmes bases qu'en 1976.

2° L'AMÉNAGEMENT DE LA COTE AQUITAINE

L'action de la Mission s'exerce dans deux zones du littoral aquitain, où les problèmes se posent de façon différente : d'une part la Gironde et les Landes, d'autre part le pays et la Côte basque.

a) Gironde-Landes.

La politique menée par la Mission comporte plusieurs volets complémentaires :

- la réalisation d'opérations d'aménagement touristique pour localiser et organiser le développement touristique dans des stations de bonne qualité;
- la mise en œuvre d'une politique d'environnement et de protection de la nature;
- la mise en œuvre d'une politique de tourisme social;
- une action générale d'équipement du littoral aquitain.

Les opérations d'aménagement touristique.

10 opérations sont programmées d'ici à 1980 sont du Nord au Sud :

- le port de plaisance du Verdon, Hourtin, Carcans-Maubuisson, Lacanau;
- en bordure du Bassin d'Arcachon : Pirailan, Claouey, Andernos;
- dans les Landes : Moliets, Port-d'Albret et Hossegor-Capbreton.

Elles en sont à des étapes d'avancement variables. L'ensemble des études sont soit achevées soit bien avancées. Les acquisitions foncières sont bien engagées et sont souvent réalisées.

Les collectivités locales sont responsables de ces opérations à travers des maîtrises d'ouvrage regroupant, dans plusieurs cas, département et communes sous la forme de syndicats mixtes. On peut donner quelques indications sur les réalisations en cours.

— *Caccans-Maubuisson* : Le syndicat mixte maître d'ouvrage a été constitué. Une première Z.A.C. de 5.000 lits est en cours de création, les procédures nécessaires sont très avancées. La commune est déjà propriétaire de la moitié des 170 hectares nécessaires, après échange avec le domaine forestier de l'État. Les travaux d'assainissement primaire sont en cours.

Un permis de construire a été délivré pour la réalisation d'un projet de 500 lits d'un promoteur allemand désireux de réaliser un « Centre de santé », qui travaillera pratiquement toute l'année et créera de nombreux emplois.

— *Lacanau* : Une Z.A.C. privée de 9.850 lits a été créée entre, d'une part le syndicat mixte de Lacanau regroupant département et commune, d'autre part une émanation de la Fédération Nationale du Bâtiment. La Mission participe aux nombreux équipements publics prévus dans cette Z.A.C.

Préalablement, la maîtrise foncière avait dû être assurée par la commune grâce à un échange avec le domaine forestier de l'État portant sur 340 hectares de la Z.A.C.

Un premier permis de construire avait été délivré par anticipation dès 1974 permettant le démarrage des premiers travaux, et les premiers lits ont été livrés pour la saison 1975. Deux bâtiments de 160 logements sont actuellement en service. Un troisième est en cours de construction.

En même temps a été entreprise la restructuration de Lacanau-Océan avec la réalisation d'équipements, dont les premiers ont été achevés.

L'opération va se poursuivre en forêt. Le montage financier du golf qui est une pièce maîtresse de l'opération est en très bonne voie. Le programme des équipements de la Z.A.C. va se poursuivre dès l'automne 1976.

Il est à noter que préalablement à la réalisation de la Z.A.C., il avait fallu procéder à l'équipement général de Lacanau (assainissement, téléphone, adduction d'eau) pour lequel la mission a engagé un total de subventions de 5,8 millions de francs.

— *Claouey* (commune de Lège) : La maîtrise foncière appartient à la commune. Les travaux de V.R.D. ont démarré. On prévoit, pour la saison 1977, la mise en service dans cette opération d'un village de vacances V.V.F., qui a fait l'objet des financements nécessaires, et d'un camping de 2.000 lits.

— *Port-d'Albret* : Les expropriations sont en voie d'achèvement. Une première Z.A.C. a été créée en janvier 1975. Une première tranche des travaux a été mise en service pour la saison 1976 avec un barrage mobile et un plan d'eau salée de 15 hectares; elle a été financièrement prise en charge à 100 % par la Mission pour un montant de 5 millions de francs.

Des négociations sont en cours pour la réalisation de cette opération avec la Compagnie La Hénin, ainsi qu'avec C.E.C.O.R.E.L. pour la partie tourisme social.

— *Capbreton* : Un port de plaisance de 700 places a été réalisé de 1973 à 1976. La Mission a participé pour 4,5 millions de francs.

Deux opérations d'un total de 5.000 lits sont en cours de réalisation au voisinage du port dans le cadre de Z.A.C. Les premiers lits ont été livrés pour la saison 1976 et la commercialisation s'effectue bien. Une restructuration de la voirie et de l'assainissement est en cours simultanément à Hossegor et Capbreton.

Un camping municipal financé par la Mission a été mis en service à Capbreton pour la saison 1976.

Au total, la Mission a apporté dans cette zone près de 25 millions de francs de subventions pour un montant total de travaux de près de 60 millions de francs.

La politique d'environnement et de protection de la nature.

1^o La totalité des S.D.A.U. et des P.O.S. de la Côte aquitaine sont bien avancés, leur établissement a été financé par la mission. Il y a en tout 68 P.O.S., dont plus de la moitié sont publiés ou approuvés. Le S.D.A.U. du Bassin d'Arcachon a été approuvé en décembre 1975.

Ces documents d'urbanisme sont établis en conformité avec le schéma d'aménagement d'avril 1972.

2^o En matière de politique foncière, les collectivités locales ont accepté en juillet 1974 la mise en place de 40.000 hectares de Z.A.D., dont 80 % concernent des zones de protection.

La mission a fait acheter par l'État, pour des raisons de protection, 500 hectares en bordure du Bassin d'Arcachon pour y éviter une urbanisation continue. Cela représente une dépense de 27 millions de francs.

3^o Sur proposition de la mission, le Gouvernement a retenu le classement en réserves naturelles de 11 sites comprenant 4.000 hectares. Les procédures nécessaires sont engagées.

Elles le sont également pour l'extension des périmètres de classement et d'extension des sites.

4^o Plusieurs actions concrètes d'aménagement des espaces naturels ont été engagées :

- aménagement de plages en forêt littorale;
- réalisation d'un réseau de pistes cyclables en forêt domaniale;
- régénération de 3 lacs landais;
- aménagement du secteur d'équilibre naturel de Grayan-L'Hôpital;
- aménagement du Parc Péreire à Arcachon.

Ces différentes actions représentent, en 1975 et 1976, de la part de l'État, des financements de près de 8 millions de francs.

Politique de tourisme social.

Sur proposition de la Mission, le Gouvernement a décidé, en février 1976, la mise en œuvre d'une politique de tourisme social comprenant d'une part un plan camping, d'autre part l'ouverture aux clientèles de faibles revenus de 30 % des hébergements nouveaux.

Plusieurs campings municipaux ont été financés par la mission en 1975 et 1976.

Deux villages de vacances vont être réalisés pour 1977, l'un dans l'opération de Claouey, l'autre à Sare au Pays basque.

L'action générale d'équipement.

La mission a mené à bien, à partir de 1970, un programme général d'équipement permettant à la fois de rattraper les retards et de préparer les opérations à venir.

C'est ainsi qu'un plan de génie sanitaire a été mis en œuvre auquel la mission a consacré 45 millions de francs de 1970 à 1974. Cela a permis de financer :

- 23 stations d'épuration;
- des réseaux d'assainissement sur 33 communes;
- les 3 usines de traitement des ordures ménagères du littoral landais;
- le nettoyage annuel des plages.

Elle a subventionné dans le même temps des équipements touristiques pour 33 millions de francs et des travaux routiers pour 20 millions de francs. Les collectivités locales ont assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants, sauf bien entendu pour la voirie nationale.

b) Pays basque.

Côte basque.

L'objectif de la mission sur la Côte basque est double :

— éviter, par une politique d'urbanisme appropriée, la tendance naturelle à une urbanisation linéaire systématique le long de la Côte, telle qu'elle est déjà largement en cours;

— concentrer le développement touristique dans des opérations d'aménagement où sont privilégiés les équipements publics et, si possible, des hébergements à usage non privé.

Les S.D.A.U. et les P.O.S. sont en cours. Une pré-Z.A.D. de 3.700 hectares a été mise en place en août 1975 pour protéger les coupures vertes qui subsistent sur le littoral.

Les opérations d'aménagement touristique sont moins avancées qu'en Gironde et dans les Landes, du fait que la mission y a démarré plus tardivement. Elles sont en cours d'engagement tant au niveau des procédures de Z.A.C. que des maîtrises foncières. Celles-ci sont en général d'une grande difficulté du fait du bâti existant.

Les travaux de l'opération de Chingoudy à Hendaye ont été engagés en 1976. Le projet de la Côte des Basques à Biarritz est en voie d'achèvement pour les études opérationnelles; les travaux doivent démarrer en 1977.

Comme en Gironde et dans les Landes, la Mission a mené à bien un important programme d'équipement tout le long de la Côte basque (assainissement, ports de plaisance, routes) : elle y a consacré 18 millions de francs de subventions de 1970 à 1975.

Pays basque intérieur.

La mission cherche à y réaliser des opérations d'aménagement exemplaires visant au développement d'un tourisme bien adapté à ce pays.

La première de ces opérations est celle de Sare où va être réalisée l'extension du bourg existant avec un village de vacances de 250 lits, un fronton, une piscine, etc., le tout très intégré au site et pris en compte en liaison étroite avec la municipalité pour ce qui concerne la gestion et l'animation. En particulier le village de vacances sera utilisé huit à neuf mois par an.

Le chantier de Sare a commencé en septembre 1976 pour une mise en service des installations lors de la saison 1977.

3° L'AMÉNAGEMENT DU GOLFE DE FOS

a) Bilan du VI^e Plan.

La zone industrialo-portuaire.

Au cours du VI^e Plan, de 1971 à 1975, les objectifs fixés pour la zone industrialo-portuaire de Fos ont été atteints : opérationnelle dès le début du VI^e Plan, la zone industrialo-portuaire a reçu l'implantation de grandes unités sidérurgiques, métallurgiques, chimiques qui ont créé 8.500 emplois permanents. Les activités portuaires et les petites entreprises de service et sous-traitance portent à 10.000 le total des emplois de la zone industrialo-portuaire de Fos. 3.000 hectares de terrains ont été commercialisés, assurant en partie une réserve d'extension pour les industries en place.

Les darses 1 et 2 (terminal méthanier, minéralier, à conteneur) et deux appontements pétroliers sont aujourd'hui en service; au titre du plan de relance, ont été engagés à Port-Saint-Louis les travaux de la darse 3 (commerciale) et un autre terminal; sont en projet le déplacement et l'agrandissement du terminal méthanier, et la liaison fluviale avec le Rhône par un canal au fond de la darse 2. Le trafic de Fos en 1975 a représenté 69,2 millions de tonnes (dont 54,8 millions de tonnes d'hydrocarbures) soit 72 % du trafic total du Port Autonome de Marseille (77 % pour les hydrocarbures, 43 % hors hydrocarbures).

Le ralentissement d'activité connu sur la zone industrialo-portuaire au cours de 1975 (baisse de 10 % du trafic du port par rapport à 1974, extinction d'un haut fourneau de Solmer) semble parvenu à son terme avec la remise à feu du haut fourneau, un début de reprise de l'embauche, la mise en service début 1976 de l'unité de production de chlore.

En ce qui concerne l'extension ultérieure de la zone industrialo-portuaire, pour laquelle des acquisitions foncières ont d'ores et déjà été

réalisées et que la reprise économique internationale peut mettre à l'ordre du jour, ses modalités sont étudiées en liaison étroite avec les élus locaux et seront conduites avec une extrême prudence afin de tenir compte notamment des problèmes posés en matière d'environnement.

L'impact économique et démographique.

La population active de la zone industrialo-portuaire de Fos s'est répartie sur les communes environnantes dans une aire étendue, selon les proportions suivantes :

Port-de-Bouc 17 % ; Martigues 15 % ; Arles 13 % ; Miramas 12 % ; Istres 7 % ; Salon 6 % ; Fos-sur-Mer 5 % ; Saint-Martin-de-Crau 5 % ; Marseille 4 % ; Port-Saint-Louis 3 % ; autres communes, 13 % (moins de 1 % chacune). C'est donc sur un périmètre comprenant les aires des SDAU d'Arles, Salon, de l'Ouest et du Nord-Ouest de l'Étang de Berre que doit s'apprécier l'impact de Fos.

L'accroissement de population de cette zone a été de 41.000 habitants au cours du VI^e Plan (177.000 habitants en 1968, 191.000 en 1971, 232.000 fin 1975). Cet afflux démographique important s'est accompagné d'un gonflement de l'emploi induit par la population, les activités économiques autonomes étrangères à Fos ayant encore peu évolué hors du renforcement de la plate-forme pétrochimique de Lavera-Martigues. L'entraînement industriel attendu de Fos est encore peu sensible.

Y compris Fos, l'emploi dans cette région a crû de 17.200 unités au cours du VI^e Plan (60.500 en 1968, 65.300 en 1971, 82.500 fin 1975). Le taux d'emploi a été légèrement accru (34,2 en 1968, 34,2 en 1971, 35,5 en 1975) mais il reste à un niveau faible en raison essentiellement du taux d'activité féminin (17 % contre 23 % en Provence-Côte d'Azur et 28 % en moyenne nationale). A cet égard les réalisations de Fos n'ont encore apporté que peu d'éléments d'amélioration, l'emploi féminin étant très peu représenté dans le personnel des activités concernées (moins de 10 % en général), ce qui devra être corrigé.

L'aménagement.

Les grandes infrastructures essentielles étaient en service dès 1975 (liaisons Fos-Arles, Martigues-Marseille), à l'exception, de la liaison Fos-Salon. Les réalisations de 1975 sont d'une moindre ampleur (aménagement routier à 4 voies entre Martigues et Istres, première chaussée de la N. 569 entre Fos et Istres). Le système routier est complété vers Marseille par les aménagements en cours des sorties nord de Marseille (autoroute Nord

littoral, raccordements A. 7-A. 51). Au VII^e Plan sont demandés le complément de financement de la première chaussée intégrable à l'autoroute A. 56 entre Fos et Miramas, et d'un aménagement de chemin départemental de Miramas à Salon, le financement des déviations Nord-Ouest de Salon et Est d'Arles, et la liaison A. 55 (Martigues) - A. 56 (Fos), ainsi que le raccordement A. 55 - A. 7 : le réseau des grandes voies de communication sera alors cohérent.

Sur le plan urbain, le rythme de construction de logements a été très élevé au cours du VI^e Plan : 24.000 logements ont été livrés de 1971 à 1975, et 27.000 mis en chantier, sur le périmètre mentionné. Cependant la pointe maximale des mises en chantier s'est située en 1973 (9.282 logements), tandis que la crise économique de 1974-1975, conjuguée à l'achèvement des chantiers, tarissait la source principale de la demande de logements dans cette zone. Il en est résulté un décalage quantitatif qui se manifeste actuellement par un parc de logements vacants important (près de 3.000 unités), dont la résorption ne peut être attendue prochainement. Ce phénomène affecte particulièrement, mais pas seulement, les logements collectifs H.L.M., tandis que les opérations comprenant des logements individuels en accession à la propriété trouvent encore une clientèle, si bien que se produit au sein du parc immobilier une redistribution de population répondant mieux aux aspirations des ménages.

Dans le domaine de l'équipement urbain, le programme finalisé des villes nouvelles « Rives-de-l'Étang-de-Berre », qui portait principalement sur les communes des S.D.A.U. Ouest et Nord-Ouest de l'Étang de Berre et sur Vitrolles, constitue le principal instrument de réalisation des objectifs du VI^e Plan. Sa réalisation à 97,6 % témoigne du caractère volontaire apporté à la réalisation de cette programmation. Les interventions coordonnées du F.I.A.T. et du F.I.A.N.E. dans le cadre du plan de sauvegarde de l'Étang de Berre, leurs interventions ponctuelles sur de nombreux aspects de l'aménagement ont permis d'étendre à l'ensemble de la zone concernée la possibilité de faire face aux besoins les plus urgents nés de l'afflux démographique. Des dossiers globaux et cohérents, inspirés de la procédure des villes moyennes, ont été mis au point en 1975 et 1976 pour chacune des villes d'Arles et Salon, et leur mise en œuvre s'étendra jusqu'en 1978.

Sur le plan institutionnel, le dispositif en place depuis 1973 — Mission interministérielle pour l'aménagement de la région de Fos-Étang de Berre coordonnant l'action des services de l'État sur 33 communes, Établissement public d'aménagement des rives de l'Étang de Berre ayant compétence sur les communes du Syndicat communautaire d'aménagement et Vitrolles, Syndicat communautaire d'aménagement (S.C.A.) entre Fos, Istres, Miramas et Syndicat intercommunal à vocation multiple entre Martigues,

Port-de-Bouc et Saint-Mitre — a vu comme évolution l'entrée en totalité, fin 1975, de la commune de Fos au sein du S.C.A., et la création d'un S.I.V.O.M. entre Arles et Port-Saint-Louis du Rhône.

b) Prévisions du VII^e Plan.

Elles sont données par le tableau ci-dessous :

ACCROISSEMENT DE POPULATION	HYPOTHESE basse 1976-1981	HYPOTHESE haute 1976-1981
S.I.V.O.M.	7.000	13.000
S.C.A. y.c. Fos	12.000	30.000
	11.000	17.000
Total P.A.P.	30.000	60.000
Autres communes Ouest et Nord (1)	10.000	24.000
Autres communes Est et Sud (2)	6.000	10.000
Total Fos - Etang de Berre	46.000	94.000

(1) Saint-Chamas et les S.D.A.U.S. d'Arles et de Salon.

(2) S.D.A.U.S. de Berre, Côte Bleue et S.D.A.U. Est sauf Vitrolles.

Prévisions de créations d'emplois et des actifs résidents.

Ces données démographiques dépendent d'un ensemble de prévisions économiques que l'on doit présenter d'abord en termes d'emplois localisés à leur lieu de création, ensuite en termes d'actifs localisés à leur lieu de résidence, le lien entre ces deux aspects reflétant la création de migrations domicile-travail (à l'Ouest, autour de la zone de Fos) ou leur réduction (à l'Est, attractivité résidentielle de Vitrolles).

D'après les estimations dont on dispose, on peut dire que la part du programme finalisé à l'ouest de l'Étang de Berre représenterait près de 65 % du logement des travailleurs de la zone industrialo-portuaire de Fos, contre 56 % au VI^e Plan. Ceci, compte tenu de la diminution du rôle d'accueil du S.I.V.O.M., fait plus que doubler celui du S.C.A. et de Fos. Le rôle des communes périphériques est, quant à lui, prévu en légère décroissance. A l'est de l'Étang de Berre, le fait principal est un meilleur

équilibre habitat-emploi, qui permet que le solde net des échanges domicile-travail entre la région de l'Étang de Berre et la région de Marseille-Aix n'augmente pas.

En matière de créations d'emplois, on constate que l'accroissement d'emploi prévu au cours du VII^e Plan s'inscrit en baisse par rapport au VI^e Plan, tandis que les prévisions de population sont comparables : ceci est dû principalement au renversement de tendance à l'est de l'Étang de Berre, devant résulter du succès de la ville nouvelle de Vitrolles sur le plan résidentiel, qui diminuera les migrations alternantes, notamment avec Marseille.

Programmation du logement.

Evaluation des besoins.

La programmation du logement au cours du VII^e Plan découle des perspectives tracées précédemment; elle doit en outre intégrer l'acquis du Plan précédent — logements disponibles ou en chantier fin 1975 — et préparer le VIII^e Plan — logements à mettre en chantier au cours du VII^e Plan pour livraison au-delà de 1980.

Le rythme de construction a atteint un niveau très élevé en 1974, alors que les recrutements massifs ont cessé à la fin de la même année sur la zone industrialo-portuaire de Fos. Le décalage quantitatif entre l'offre et la demande de logements, qui est apparu au cours de 1975, a servi pour une part à résorber le décalage qualitatif qui s'était installé pendant la période de tension du marché : on observe un mouvement de déplacement de population vers les opérations récentes offrant un meilleur rapport qualité/prix, qui se poursuivra sans doute au début du VII^e Plan. Sur le périmètre du Syndicat communautaire d'aménagement et de Fos, une enquête auprès des promoteurs, fin 1975, révèle 1.100 logements disponibles; des estimations indirectes font apparaître environ 1.000 logements disponibles pour le S.I.V.O.M. et un nombre non négligeable pour Vitrolles.

Sur la période 1968-1975, le rapport entre l'accroissement de population et les livraisons enregistrées s'établit à 2,5 pour le S.C.A. et Fos, 2,4 pour le S.I.V.O.M., 3,1 pour Vitrolles où l'on observe un taux d'occupation des résidences principales très élevé. On a retenu pour la période du VII^e Plan un taux de 2,6 pour l'ouest de l'Étang de Berre, et de 8 pour Vitrolles. D'où le tableau de programmation ci-après :

	SIVOM	VITROLLES	P.A.P.	S.C.A. (y.c. F.O.S.)
Accroissement de population au VII ^e Plan	8.400	14.700	»	15.800
Besoins en logement	3.200	4.900	14.200	6.100
Dont disponibles fin 1975	1.000	»	2.100	1.100
A livrer au VII ^e Plan	2.200	4.900	12.100	5.000
Dont en chantier fin 1975	1.200	1.050	4.550	2.300
A mettre en chantier pour livraison VII ^e Plan	1.000	3.850	7.550	2.700
A mettre en chantier pour livraison VIII ^e Plan	1.600	2.200	7.100	3.300
Total mis en chantier VII ^e Plan ..	2.600	6.050	14.650	6.000
Dont en Z.A.C.	1.800	5.590	12.390	5.000

Les mises en chantier pour livraison au VIII^e Plan sont établies sur la base des rythmes moyens de croissance démographique de la période 1981-1985 et d'un délai entre mise en chantier et livraison de dix-huit mois.

Objectifs d'aménagement dans la région de Fos-Étang de Berre.

Les communes du Programme d'action prioritaire « Villes nouvelles » regrouperont les deux tiers des créations d'emplois et de l'accroissement démographique de la région de Fos - Étang de Berre au cours du VII^e Plan, alors qu'elles représentent à la fin du VI^e Plan 44 % des emplois et 37 % des habitants. S'agissant d'une aire tout entière soumise à l'influence de Fos à l'ouest et de la métropole marseillaise à l'est, le rôle du P.A.P. y est essentiel mais ne peut être artificiellement isolé.

L'armature urbaine est aujourd'hui articulée sur les pôles de Martigues, Istres, Marignane-Vitrolles, Salon et Arles. Malgré leur éloignement relatif, ces deux dernières villes jouent un rôle important, notamment comme centres de commerces, d'administrations et comme référence culturelle pour la région de l'Étang de Berre. Martigues a, durant le VI^e Plan, sensiblement renforcé son image commerciale et de services, tandis que l'équipement socio-éducatif et culturel d'Istres était porté à un bon niveau. A Vitrolles se développait une fonction commerciale, qui s'inscrit dans le redéploiement de la métropole marseillaise.

La consolidation du pôle de services que représente Martigues, le renforcement des fonctions éducatives, culturelles et administratives à Istres, le développement des services économiques et administratifs sur

Vitrolles en liaison avec Marignane, et la mise en place des conditions du rayonnement de ces centres sur les communes voisines par un réseau d'équipements complémentaires et de liaisons urbaines et interurbaines, poursuivront cette évolution.

Ces préoccupations se répercutent sur les objectifs concernant l'urbanisme, les transports et l'environnement.

— *L'urbanisme.*

L'une des priorités du VII^e Plan doit être la promotion de véritables villes. Cet objectif fondamental conduit d'abord à consolider l'armature urbaine et, au niveau de chaque agglomération, à développer une politique des centres dans les quartiers nouveaux comme dans les noyaux historiques; à relever le niveau général des services et des équipements de la cité; à construire avec un souci accru d'intégration du bâti au site, en l'adaptant mieux aux conditions climatiques et surtout aux désirs des habitants; enfin, à organiser et consolider les espaces ruraux et naturels.

Les actions visant ces objectifs se situent dans le cadre réglementaire mis en place par les P.O.S. et les S.D.A.U. sur l'ensemble de l'aire, tant en ce qui concerne les zones centrales et celles d'urbanisation future, que les zones agricoles et les espaces naturels.

Concrètement cette politique se traduit par les actions suivantes :

- lancement d'un centre intercommunal à Vitrolles;
- poursuite du centre nouveau d'Istres à partir des équipements mis en place au VI^e Plan.
- démarrage à Fos d'un centre qui, avec les équipements des Vallins, deviendra à terme un centre relais de la ville actuelle pour les zones d'urbanisation des Carabins et du Mazet;
- restructuration et rénovation des centres anciens de Martigues, Port-de-Bouc, Istres et Fos;
- intégration des quartiers nouveaux au milieu urbain, à Istres, Fos, Martigues et Miramas;
- interpénétration des zones d'activités économiques et urbaines à Istres, Martigues, Vitrolles;
- création de zones de loisirs littorales et de pleine nature sur le S.I.V.O.M., à Fos, Istres, Miramas et Vitrolles.

— *Les transports.*

Les prévisions du VII^e Plan en ce domaine concernent :

— *Aménagement routier :*

— la liaison Fos-Salon; les travaux commenceront en 1976 par le viaduc de Miramas permettant rapidement le contournement de cette agglomération;

— les connexions autoroutières de la cuvette sud-est, entre autres l'échangeur A 7-A 55 permettant les liaisons Vitrolles-Martigues;

— le contournement nord de Martigues-Port-de-Bouc, permettant la liaison Marseille-Fos sans traverser Port-de-Bouc.

— *Transports en commun.*

La politique à conduire au cours du VII^e Plan devra s'exprimer surtout au niveau du fonctionnement.

— *L'environnement.*

Au VI^e Plan les objectifs poursuivis étaient les suivants :

— réduire les pollutions et nuisances liées à l'opération de Fos et au développement urbain induit;

— améliorer le cadre de vie dans les urbanisations par la création et l'équipement d'espaces verts urbains et péri-urbains;

— protéger et mettre en valeur les grands espaces naturels (Crau, Camargue, Étang-de-Berre, etc.).

Le VII^e Plan doit voir se poursuivre les grandes lignes de cette politique. La préparation du P.A.P. Environnement pour la région Fos-Étang de Berre permet dès à présent de préciser des objectifs plus spécifiques. C'est ainsi que l'effort doit porter particulièrement sur :

— la poursuite du plan de sauvetage de l'Étang de Berre et toutes ses implications en termes d'assainissement des communes du bassin versant et de vocation de ses zones littorales;

— l'amélioration du cadre de vie dans les espaces bâtis urbains et industriels par une politique d'espaces verts urbains, par l'intégration paysagère des zones d'aménagement concerté et des zones industrielles, par une meilleure localisation des zones d'habitat par rapport aux nuisances;

— la consolidation des espaces naturels : la Crau, le massif de l'Estaque, la zone de Grans, les bords du Rhône, par une meilleure connaissance de la végétation en place ou à reconstituer;

— l'affirmation des coupures vertes : poursuite des acquisitions foncières dans la coupure de Castillon afin d'avoir, entre autres, une meilleure échelle de gestion pour l'Office national des forêts et aménagement de bases de loisirs en périphérie;

— la mise en place d'une politique cohérente pour l'extraction des matériaux, grâce à une utilisation judicieuse de la taxe parafiscale de réaménagement et une appréhension plus précise de l'offre et de la demande. Géographiquement, l'effort devra porter sur les zones calcaires de l'Estaque, l'Arbois et la Fare, et sur la zone des cailloutis de Crau;

— le traitement et la collecte des ordures ménagères, déchets industriels avec, d'une part, la construction des centres de traitement d'ordures ménagères du S.I.V.O.M., d'Arles et du Syndicat Crau-Alpilles et, d'autre part, la mise en place de décharges contrôlées ;

— l'intégration paysagère des couloirs de transport et d'énergie et plus particulièrement l'autoroute A 56 de Fos à Miramas, la rocade est d'Arles, la rocade de Salon, la voie rapide de la Côte Bleue et la voie de contournement nord des urbanisations de Martigues et de Port-de-Bouc;

— le maintien et le développement des zones agricoles, particulièrement dans les zones fortement urbanisées où elles joueront un rôle de coupure de l'urbanisation et de poumons verts. Au VII^e Plan, l'effort devrait porter sur les zones agricoles urbaines ou péri-urbaines des Pinchinades à Vitrolles, de Châteauneuf-les-Martigues et Gignac, du Pourra et Saint-Julin à Martigues, Port-de-Bouc, de la Crau Bocagère à Istres et Miramas.

EXAMEN EN COMMISSION

La présentation du rapport pour avis de M. Barroux a été suivie d'un large débat.

M. Kieffer a estimé qu'il ne faut pas faire le procès de la pénétration étrangère dans l'industrie d'une manière trop catégoriquement négative. Il convient de parler simplement, et dans certains cas seulement, d'un risque pour l'indépendance de l'économie nationale.

M. Pouille a souligné que la formule des contrats de pays conclus en liaison avec les Établissements publics régionaux est celle qui semble nettement la plus satisfaisante pour assurer un fonctionnement décentralisé du système. C'est donc cette formule qu'il faut s'efforcer de développer.

M. Berchet a indiqué que le recensement de 1975 révèle que le solde migratoire de nombreux départements est très mauvais. Il a également rappelé que les équipements réalisés par la S.N.C.F. et les P. et T. ne dépendent aucunement du pouvoir régional.

M. Debesson a rappelé que la présence de sociétés étrangères pose notamment le problème des décisions qui intéressent l'économie et l'emploi de notre pays, mais qui sont prises ailleurs. Il a également évoqué la charge que représente pour notre balance des paiements les emprunts extérieurs.

M. Laucournet a affirmé que les déclarations sur la région de M. Lecanuet, Ministre d'État chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, et celles de la Commission présidée par M. Guichard sont importantes et devraient être suivies de mesures concrètes. La région constitue, en effet, un cadre particulièrement propice à l'étude et à la mise en œuvre de la planification et de la programmation des équipements c'est-à-dire de l'ensemble des éléments d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

M. Filippi est intervenu à propos des critères de classement des différentes zones du pays dans les catégories d'aides au développement régional.

M. Bouquerel a déclaré que la mise au point des contrats de pays ne se fait pas dans le cadre d'une politique globale, mais au coup par coup. Abordant la question des communications, il a regretté que l'opération d'aménagement de la liaison Rhin-Rhône absorbe l'essentiel des crédits disponibles, au détriment d'autres opérations indispensables, telles que l'axe Seine-Est et il a souligné que les grands axes ne sauraient constituer les seuls équipements structurants du territoire. Enfin, il a rappelé la part prise par les régions dans la réalisation de nombreux travaux.

M. PrévotEAU a indiqué que quelques crédits avaient déjà été inscrits au budget de l'État pour la liaison Seine-Est.

M. Coutrot a traité du problème de la suppression de certains services publics ruraux, qui ne peut être envisagée que dans le cadre d'une concertation entre tous les intéressés.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits relatifs à l'Aménagement du territoire.